

usité, mais il est dans tous les dictionnaires, et l'Académie en a sanctionné l'emploi.

Outrageant, Outrageante, qui outrage, ne se dit que des choses : « Il se présente toujours dans la vie une affaire fâcheuse et *outrageante*. » — « Souvenez-vous que les paroles *outrageantes* ne servent qu'à aigrir les esprits. » (L'abbé Barthélemy.)

OUVRAGE DE L'ESPRIT, OUVRAGE D'ESPRIT.

On entend par *ouvrage de l'esprit* un ouvrage de la raison et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête. On entend par *ouvrage d'esprit* un ouvrage de la raison polie, de cette fine intelligence qui distingue un homme d'un autre homme.

Tout ce que les hommes inventent dans les sciences et dans les arts est un *ouvrage de l'esprit*. Les compositions ingénieuses des gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont des *ouvrages d'esprit*. « Le plus grand nombre des *ouvrages de l'esprit* ne sont pas des *ouvrages d'esprit*. » (Bouhours, page 459 de ses *Remarques*.) — « Les systèmes des règles qui constituent la logique, la rhétorique, la poétique sont de beaux *ouvrages de l'esprit*. » — « *La Théorie des sentiments agréables, le Lutrin, la Henriade, Athalie, le Tartuffe* sont d'excellents *ouvrages d'esprit*. » (Beauzée, *Synonymes*.)

OUVRIER. Ce mot, dit Laveaux, est bas au propre et noble au figuré; cependant l'emploi qu'en ont fait Boileau et Chabanon n'a rien de bas.

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)
Dame Arachné la filandière,
De son métier très subtile ouvrière;
Mais vaine aussi de son talent,
Se construisait un petit logement.
(Chabanon, *L'Araignée et le Ver à soie*, fable.)

L'Académie ne dit ce mot au figuré que de ceux qui ont fait des ouvrages d'esprit; Massillon, Bossuet et Fléchier l'ont employé dans une autre acception : « Les astres qui présidèrent à la première nuit annoncèrent la sagesse de l'ouvrier souverain qui les a tirés du néant. » (Massillon.) — « La grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la perfection d'une longue vie. » (Bossuet.) — « Ces prières que faisait sainte Thérèse pour que Dieu formât des ouvriers évangéliques. » (Fléchier.)

Ouvrier se prend aussi adjectivement :

Le fin sur les fuseaux arrondi sous les doigts,
La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits,
N'ont point le fin tissu que sa main ouvrière
Donne à l'airain ductile ourdi par la filière. (De Saint-Ange.)

On dit *jour ouvrier* ou *jour ouvrable*, pour dire un jour qui n'est pas férié, où il est permis de travailler; et *cheville ouvrière*, pour désigner la grosse cheville qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche, ou figurément, le principal agent d'une affaire. (L'Académie.)

P

P, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

PALÏR. Devenir pâle par l'effet d'une violente sensation, et par suite, éprouver un sentiment très vif d'effroi, de colère, etc.

Que nos tyrans communs en pâlisent d'effroi.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Le plus affreux péril n'a rien dont je pâlisse.
(Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 5.)

J'ai pâli du dessein qui vous a fait sortir. (Le même, *Phèdre*.)

La satire...

Va, jusque sous le dais, faire pâler le vice. (Boileau, *Satire IX*.)

Pâler se dit encore dans le sens d'étudier avec une assiduité qui peut fatiguer le corps.

Après cela, docteur, va pâler sur la Bible.

PALPER. Féraud dit que ce mot est bas et populaire, et qu'il n'est bon que dans le style burlesque, ou plaisant, ou moqueur. Il est certain qu'il a ces caractères dans l'expression *palper de l'argent*; mais dans cette phrase, il est détourné de sa véritable signification.

Palper a le sens de manier, toucher doucement, et il n'est ni bas, ni populaire, ni trivial. Buffon a dit : « Les oiseaux se servent de leurs doigts beau-coup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour *palper* les corps. »

PARAPLUIE, PARATONNERRE, substantifs masculins.

Parapluie est une sorte de petit pavillon portatif qu'on étend au dessus de la tête pour se garantir de la pluie.

Paratonnerre est une barre ou verge de fer, terminée en pointe qui n'est ni émoussée ni arrondie par le bout, que l'on met sur le point le plus élevé d'un édifice. A cette verge on adapte une chaîne composée de fils de fer ou de laiton tressés, et enduits d'une couche de vernis gras, laquelle chaîne, communiquant avec le terrain inférieur ou avec un puits, préserve des effets du tonnerre en l'attirant sans explosion.

Quelques personnes écrivent ces deux mots avec un trait d'union : *Parapluie, Para-tonnerre*, comme s'ils étaient composés; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée Wailly, Boiste, Gattel, Laveaux, Valmont de Bomare et l'Académie.

PARDONNABLE, PARDONNER. Voyez le mot *Excusable*.

PARESSSE. L'Académie ne dit ce mot que des personnes. En poésie on le dit aussi des choses :

Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
Semblait du jour trop long accuser la paresse?
(Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

... Après lui Cloanthe fend les flots ;
 Ses rameurs sont plus forts ; mais l'art des matelots
 De son vaisseau pesant accuse la paresse. (Delille, *Énéide*.)

MAL PARLER, PARLER MAL.

Beauzée pense que ces deux expressions ne sont pas synonymes. *Mal parler* tombe, selon lui, sur les choses que l'on dit ; et *parler mal*, sur la manière de les dire : le premier est contre la morale, et le second contre la Grammaire.

C'est *mal parler* que de dire des choses offensantes, surtout à ceux à qui l'on doit du respect ; de tenir des propos inconsiderés, déplacés, qui peuvent nuire à celui qui les tient, ou à ceux dont on parle. C'est *parler mal* que d'employer des expressions hors d'usage ; d'user de termes équivoques ; de construire une phrase d'une manière embarrassée ou à contre-sens ; d'affecter des figures gigantesques en parlant des choses communes ou médiocres ; de choquer la quantité en faisant longues les syllabes qui doivent être brèves, ou brèves les syllabes qui doivent être longues. « Il ne faut ni *mal parler* des « absents, ni *parler mal* devant les savants, etc. »

Observez que cette distinction n'a lieu qu'à l'infinitif et dans les temps composés du verbe *parler*. On ne dirait pas : *Il mal parle, il mal parlait*. — Observez encore que quand il est question de langage, *parler mal* s'emploie sans régime : *Cet homme parle mal* ; quand il s'agit de censure et de médisance, il régit la préposition *de* : *Cet homme parle mal de vous*.

PARLER. Ce mot se dit, au figuré, dans un grand nombre de cas. En voici des exemples qu'il est bon de connaître : « Le cœur d'une grande reine, « plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes, *parlera* assez haut. » (Bossuet) — « Les monuments qu'il a fait élever *parlent* assez pour lui. » (Massillon.)

L'honneur *parle*, il suffit ; ce sont là nos oracles.
 (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

Dans les murs, hors des murs, tout *parle* de sa gloire.
 (Corneille, *Horace*, acte V, sc. 3.)

Tu lui *parles* du cœur, tu la cherches des yeux.
 (Racine, *Andromaque*, acte IV, sc. 5.)

L'indulgente vertu *parle* par votre bouche.
 (Voltaire, *Aizre*, acte I, sc. 1.)

Tout un peuple, seigneur, vous *parle* par ma bouche.
 (Campistron, *Andronic*, acte I, sc. 5.)

Au conseil assemblé
 L'esprit de Mahomet par ma bouche a *porté*.
 (Voltaire, *Mahomet*, acte II, sc. 2.)

L'ombre a fui ; les tombeaux, les débris ont *parlé*.
 (Legouvé, *les Souvenirs*.)

PARTAGER. Quand on conserve une portion de ce que l'on partage, on doit dire : *partager avec* : « C'est une loi inviolable (chez les Indiens) de

« *partager* le peu qu'ils ont *avec* leurs parents qui sont dans le besoin. » (Lettres édifiantes.)

Crébillon met la préposition *à* à la place de ce régime : LUI PARTAGER un sceptre, POUR PARTAGER un sceptre AVEC lui. Corneille lui en avait donné l'exemple :

Et de son amitié je ne puis l'exiger,
 Sans vous voler un bien qu'il vous doit *partager*.
 (Léon à Irène, dans *Pulchérie*.)

L'un et l'autre devaient dire : *partager avec* lui, *avec* vous. (Le Dictionnaire critique de Féraud.)

Quand on ne réserve rien pour soi, on doit dire : *Partager entre*, et non pas *à* : « Le reste, il le *partageait entre* les premiers pauvres qu'il trouvait. » (Lettres édifiantes.) Au lieu de : « Elle *partageait aux* pauvres le peu qu'elle « gagnait, » il faut dire *ENTRE les pauvres*. Ce régime de la préposition *à* est celui de *distribuer*.

— On trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*, en 1835, ces exemples : « *Partager* le travail *aux* ouvriers. Il se sont *partagé* la somme. » Il nous semble d'après cela qu'on peut très bien dire : « Elle *partageait* son bien « *aux* pauvres. » Et c'est ainsi que s'exprime Molière. (*Tartuffe*, III, 2.)

Si l'on vient pour me voir, je vais *aux* prisonniers
 Des aumônes que j'ai *partager* les deniers.

Ce verbe alors prend le régime de *distribuer*, comme il en a le sens. A. L. Ce verbe se dit quelquefois dans le sens de dispenser, départir :

La nature, fertile en esprits excellents,
 Sait entre les auteurs *partager* les talents. (Boileau, *Art poétique*.)

PARTICIPER A, c'est avoir part à quelque chose : « C'est *participer* en « quelque sorte *au* crime que de ne le pas empêcher quand on le peut. » (Académie.)

Participe à ma gloire au lieu de la souiller ;
 Tâche à t'en revêtir, non à m'en dépouiller.
 (Corneille, *Horace*, acte V, sc. 7.)

Participer de, c'est tenir de la nature de quelque chose : « Plusieurs de « défauts que l'on rencontre dans La Fontaine *participent* quelquefois de « qualités aimables qui les avaient fait naître. » (Champfort, *Eloge de La Fontaine*.)

Déjà de Vesperus la douteuse lumière,
 Qui *participe* ensemble et de l'ombre et du jour,
 Eclairait à demi le terrestre séjour. (Delille, *le Paradis perdu*, livre IX.)

« Le pathétique *participe* du sublime autant que le sublime *participe* du « beau et de l'agréable. » (Boileau, *Traité du Sublime*, chap. XXIV.) — « Un insecte qui entrevoit l'infini *participe* de la grandeur qui vous étonne. » (*Voyage d'Anacharsis*, chap. XXX.)

Thomas, dans son *Essai sur les Éloges*, a mis un régime pour l'autre, lorsqu'il a dit : « On peut dire que l'éloquence des auteurs italiens *participe*

« à ce caractère général; » il fallait de ce caractère général. (Le Dictionnaire critique de Féraud.)

Quelques uns disent *participer* pour *prendre part* à : « Je participe à votre douleur. » L'Académie dit que ce mot s'emploie quelquefois en ce sens; mais on dit plus ordinairement *prendre part*.

PAS entre dans un grand nombre de locutions où, dans le style noble, il remplace, par des périphrases, des expressions trop familières.

On dit *arrêter, fixer ses pas*, pour s'arrêter; *conduire ses pas, porter ses pas, diriger ses pas*, pour marcher, aller quelque part; *précipiter, hâter ses pas*, pour aller vite, courir; *égarer ses pas*, pour s'égarer, se fourvoyer, et même se promener dans un lieu; *trainer ses pas*, pour marcher lentement et avec difficulté; *arrêter, retenir les pas de quelqu'un, suspendre, retarder ses pas*, pour le retarder, le retenir; *se précipiter, voler sur les pas de quelqu'un*, pour courir après lui, le poursuivre; *précéder, devancer les pas*, pour marcher devant, précéder; *marcher sur les pas, suivre les pas, s'attacher aux pas de quelqu'un*, pour le suivre, l'accompagner.

PASSANT, ANTE, adjectif. Quoique avec la terminaison active, cet adjectif verbal a le sens passif, il ne se dit pas de celui qui passe, mais de l'endroit où l'on passe fréquemment : « Dans le rang que vous tenez, dans la plus brillante et la plus passante province de France, joindre l'économie à la magnificence d'un empereur, c'est ce qui n'est pas imaginable. » (M^{me} de Sévigné.) *Passant* aime à suivre le substantif; mais ici, à cause du superlatif et du voisinage de *brillant*, il précède élégamment. (Le Dictionnaire critique de Féraud.)

L'Académie, Trévoux, Wailly, Boiste, Laveaux et Noël ne mettent que *chemin passant, rue passante*; mais Féraud et Gattel pensent qu'on peut dire aussi *ville, province passante*, où abondent les étrangers, les voyageurs.

Toujours est-il certain que *chemin passager, rue ou ville passagère* sont des locutions vicieuses, puisque le mot *passager* ne se dit que de ce qui se passe vite, qui ne dure qu'un instant.

PAUVRE. L'Académie ne dit que *pauvre d'esprit*, qui encore est une expression figurée, et qui n'appartient qu'au style de l'Écriture sainte. Mais rien n'empêche, dans le style noble et surtout en poésie, de lui donner un complément et de le prendre comme synonyme de *privé, dénué, manquant de...*

... *Pauvre de couleur*, mais riche de sa voix,
Le rossignol encor enchantera nos bois.

(Delille, *l'Homme des champs*, chant IV.)

... Les champs de ces Helvétiens,
Pauvres de vains trésors, mais riches de vrais biens.

(Chénedollé.)

PAVOT. Les poètes se servent fréquemment de ce mot pour signifier le

ommeil; et par extension ils le disent de plusieurs choses qui causent une espèce de léthargie, d'engourdissement :

Pour la seconde fois un *sommeil* gracieux
Avait sous ses *pavots* appesanti mes yeux. (Boileau, *le Lutrin*, chant I.)

Le *sommeil* en ces lieux verse en vain ses *pavots*.
(Crébillon, *Rhadamiste et Zénobie*, acte I, sc. 2.)

Et d'un profond *sommeil* secouant les *pavots*,
Les mortels ont repris le cours de leurs travaux.
(Baour-Lormian, *Jérusalem délivrée*, chant X.)

Au fond du Vatican régnait la politique;
Ses yeux creux et perçants, ennemis du repos,
Jamais du doux *sommeil* n'ont senti les *pavots*.
(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Sauvons l'amour du *pavot* des langueurs. (Bernard, *l'Art d'aimer*, chant I.)

La mort vient sur son sein poser sa main de fer,
Et verse sur ses yeux les *pavots* de Penfer.
(Delille, traduction de *l'Énéide*, livre X.)

Le lourd ennui couronné de *pavots*. (Palissot, *la Dunciade*, chant I.)

Coligny languissait dans les bras du repos,
Et le sommeil trompeur lui versait ses *pavots*. (Voltaire, *la Henriade*.)

PEINTURER, verbe actif. Barbouiller, peindre une chose d'une seule couleur. On *peinture* les contrevents, les gouttières, les grilles, les travées, les treillages, les boiseries, etc.

Andry de Boisregard, Ménage, Nicot, Monnet, Trévoux, Wailly, Laveaux, Noël et l'Académie sont d'avis que ce terme est bon et même nécessaire. Cependant il n'est pas encore généralement adopté.

PENDULE. Ce substantif est masculin lorsqu'on s'en sert pour signifier un corps pesant, suspendu à une verge de fer ou à un fil de soie, qui, par ses vibrations en allant et venant autour d'un point fixe, par la force de sa pesanteur, sert à régler les mouvements d'une horloge : « Un *pendule* de 3 pieds « 8 lignes 1/2 est l'instrument le plus exact pour la mesure du temps; par « chacune de ses vibrations il marque les secondes. »

Pendule est féminin lorsqu'on veut parler d'une espèce d'horloge à poids ou à ressort, à laquelle est joint un pendule ou balancier, qui en règle les mouvements : « La première *pendule* ou la première horloge dont l'histoire ait fait mention, est celle de Richard Wallingford, abbé de Saint-Alban, qui vivait en 1326. » (L'Académie, Trévoux et *l'Encyclopédie* in-folio, tome XII.)

PENSER. L'Académie dit que ce substantif n'est guère d'usage que dans la poésie : « De doux, de sinistres *pensers*. » Féraud dit qu'il est vieux et qu'il ne s'emploie plus, même en poésie. Voltaire l'a employé heureusement dans la phrase suivante : « Quel est l'homme sur la terre qui peut assurer, « sans une impiété absurde, qu'il est impossible à Dieu de donner à la matière le sentiment et le penser? » J.-J. Rousseau a dit : « Le penser des « âmes fortes leur donne un idiome particulier, et les âmes communes n'ont

« pas même la grammaire de cette langue. » Ici le mot *penser* ne signifie pas *pensée*, mais la faculté de penser. (Laveaux.)

PERCLUS, adjectif. Impotent de tout le corps ou d'une partie du corps. On dit : *Cette femme est PERCLUSE*, et non pas *perclue*.

Cette observation est d'autant plus nécessaire, que *perclue* a été employé soit par Buffon, soit par son imprimeur, dans le supplément à l'*Histoire naturelle*, tome II, à l'endroit où ce grand écrivain parle de deux filles nées en 1701, qui tenaient ensemble du côté gauche par les reins : « Judith de « vint *perclue*. »

PÉRIODE est masculin, si dans l'espace qu'on désigne sous le nom de *période* on ne considère qu'un seul point; on dira donc : « Démosthène et « Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut *période*. » — « Cet homme « est au plus haut *période* de la gloire, de la fortune, » c'est-à-dire, au plus haut point de la période que parcourt l'éloquence, la gloire, la fortune. On dira aussi, en parlant d'un espace de *temps vague* : « Le dernier *période* de la « vie, » c'est-à-dire, le dernier point de la période qu'a parcourue la vie.

Le mot *point*, qui est dans l'esprit sans être dans la phrase, donne le genre masculin au mot *période*.

PÉRIODE, du féminin grec *περίοδος*, *périoros* (chemin autour), est féminin en français, toutes les fois qu'il présente un sens conforme à son étymologie. — Ainsi il est féminin,

Quand on veut parler du temps qu'un astre met à faire sa révolution, ou de la durée de son cours pour revenir au même point d'où il est parti : « La « *période* solaire est de 365 jours 5 heures 49 minutes; la *période* lunaire « est de 27 jours 7 heures 43 minutes; »

Quand on veut parler de l'époque, du temps remarquable par où, en différentes occasions et selon les différentes nations, on commence à compter les années : telle est la *période Callippique* et la *période Méthonique*, qui sont deux corrections du calendrier des Grecs; telle est encore la *période Julienne*, inventée par Scaliger, qui enferme 7980 ans, etc., etc. ;

De l'espace de temps qui s'écoule entre deux époques : « L'Histoire se « divise en différentes *périodes*; »

De la révolution d'une fièvre qui revient en de certains temps réglés : « La « fièvre quarte et toutes les autres fièvres intermittentes ont leurs *périodes* « réglées; »

Enfin d'un assemblage de phrases et de propositions qui, liées entre elles, forment un sens total, par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres : « La *période* oratoire est une phrase où plusieurs pensées viennent rayonner autour d'une pensée importante. »

PÉTRIR. L'Académie n'a pas complètement indiqué l'emploi que l'on doit faire de ce mot au figuré : « Ils sont comme *pétris* de phrases et de tours « d'expressions. » (La Bruyère.) — « Il y a des âmes sales, *pétris* de boue « et d'ordures. » (Le même.)

L'hypocrite, en fraudes fertile,
Dès l'enfance est *pétri* de fard. (J.-B. Rousseau, Ode 4, livre I.)

... Ton cœur *pétri* d'artifice. (J.-B. Rousseau, Ode 11, livre I.)

A mon plaisir j'ai *pétri* sa jeune âme.
(Voltaire, *l'Enfant prodigue*, acte 1, sc. 1.)

... Ces ramas de larcins marotiques,
Moitié français et moitié germaniques,
Pétris d'erreur et de haine et d'enqui. (Voltaire, *Épîtres*.)

PETTO (IN), expression empruntée de l'italien, qui signifie dans l'intérieur du cœur, en secret : « Le pape a fait deux cardinaux, et en a réservé « un *in petto*. » (L'Académie, Wailly et Féraud.)

In pecto est une faute.

PIED, substantif masculin. Beaucoup de personnes pensent pouvoir écrire ce mot avec ou sans *d*; mais l'Académie et les lexicographes ne donnent pas le choix. Tous prescrivent l'emploi de cette consonne, comme étant d'ailleurs conforme à l'étymologie.

PIED DE ROI, substantif masculin. Mesure géométrique dont on faisait autrefois usage en France, et qui contenait douze pouces de long.

Plusieurs personnes confondent le mot *piéd de roi* avec celui de *piéd droit*, qui ne s'emploie qu'en architecture, et qui signifie la partie du jambage d'une fenêtre ou d'une porte. (L'Académie et Trévoux.)

PINCER. Voyez la remarque sur le verbe *Jouer*.

PIRE, PIS.

Pire, adjectif des deux genres, est l'opposé de *meilleur* et le comparatif de *mauvais*, *méchant*, *nuisible*; il se rapporte toujours à un substantif masculin ou féminin. — Au superlatif on dit *le pire*. — Quand *pire* forme une comparaison, il est ordinairement suivi de la conjonction *que* : « Ce vin-là « est *pire que* le premier; » quand il est superlatif, il régit *de* : « Ce vin-là « est *le pire de* tous. » — « La condition des hommes serait *pire* que celle « des bêtes, si la solide philosophie et la vraie religion ne les soutenaient. » (Fénelon.) — « Il y a de mauvais exemples qui sont *pires* que les crimes, et « plus d'états ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a « violé les lois. » (Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. VIII.) — « Les hommes seraient peut-être *pires*, s'ils venaient à manquer de censeurs. » (La Bruyère.) — « *Les pires* des ennemis (disait un « ancien) ce sont les flatteurs; et *les pires* de tous les flatteurs, ce sont les « plaisirs. » (Bossuet, *Sermon du carême*.)

Le *pire* des états, c'est l'état populaire,
Et toutefois le seul qui dans Rome peut plaire.
(Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

— L'emploi de cet adjectif n'offre point de difficultés, et avec un peu d'attention on ne peut s'y tromper : *Pire* signifie toujours *plus mauvais*, et il ne peut jamais être employé comme adverbe. C'est donc une faute de dire :

« Les critiques acharnés contre les gouvernements feraient comme eux et « pire encore. » Il faut dire *pis*, c'est-à-dire, *plus mal*. Dans ce dernier cas, point de doute non plus; il faudra toujours dire *pis*, quand on voudra exprimer l'adverbe: « Ils sont *pis* que jamais ensemble. » De ces deux règles générales quelques Grammairiens ont tiré une conséquence absolue, et ont décidé que ces deux mots ne pouvaient jamais se confondre. Mais l'usage en a décidé autrement; souvent le mot *pis* est employé comme adjectif, et c'est là qu'est le nœud de la difficulté. Dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, l'Académie donne des exemples assez nombreux, mais elle n'indique point de règle pour distinguer dans quel cas on peut faire usage de *pire* ou de *pis*. Il semble cependant qu'on en puisse inférer les remarques suivantes. A. L.

Pis ne se joint pas à des substantifs masculins ou féminins, mais seulement à des noms ou à des pronoms indéterminés, qui n'ont proprement pas de genre; ainsi on l'emploie:

1^o Lorsqu'il se rapporte à quelque mot dont le genre est neutre*: « Il n'y a rien de *pis* que cela. » — « C'est bien *pis*. » — « Ce que je trouve de *pis*. » — « Il ne lui a pas dit *pis* que son nom. » (L'Académie.)

Est-ce la guerre, Olympe?

Ah! c'est encore *pis*.

(Racine, *les Frères ennemis*, acte II, sc. 2.)

2^o Lorsqu'il est employé lui-même comme un nom neutre: « Le *pis* de l'affaire est que... » — « Il met les choses au *pis*. » (L'Académie et Féraud.) — « Le *pis* de tout cela est qu'on ne saurait plus mal écrire. » (Voltaire, *Commentaire sur Sophonisbe*.)

— Si le *pis* s'emploie substantivement pour signifier *ce qu'il y a de pire*, on peut alors le considérer comme un sujet susceptible de produire une action. On a donc eu tort de blâmer cette phrase de l'Académie: « Le *pis* qui puisse arriver; » et de prétendre qu'il fallait dire: « Le *pis* qu'il puisse en arriver. » Ces deux expressions ont chacune leur valeur particulière. De là dérivent plusieurs idiotismes. « Faire du *pis* qu'on peut, » s'appliquer de dessein formé à faire mal ce que l'on fait, ou faire à quelqu'un tout le mal qu'on peut. « Mettre quelqu'un au *pis*, au *pis* faire, à *pis* faire; » le défier de faire tout le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire. « Au *pis* aller, » en supposant les choses au pire état où elles puissent être. Cette dernière expression s'emploie aussi substantivement: « C'est votre *pis* aller; être le *pis* aller de quelqu'un. » (L'Académie.) Nous ferons remarquer que les deux adjectifs *pire* et *pis* correspondent exactement au masculin et au neutre des Latins, *pejor* et *pejus*. De là on dit *qui pis est*,

* Domergue donne le genre neutre à quelques mots déterminés, tels que: rien, ce, cela, le, il; comme dans: RIEN n'est beau que le vrai, ce n'est pas cela, Je ne le suis pas, il est certain que, etc. Il regarde également comme neutres: le beau, le vrai, l'utile, l'agréable, et les expressions qui sont analogues.

ce qu'il y a de pire, de plus désagréable, de plus fâcheux: « Elle est laide « et *qui pis est* méchante. » (L'Académie.) En latin, *quod pejus est*, ce qui est plus mauvais. A. L.

Bacchus le déclare hérétique,

Et janséniste, qui *pis* est.

(Boileau, Chanson faite à Bâville.)

Il n'y a que le peuple qui dise *tant pire*, *de mal en pire*; au lieu de *tant pis*, *de mal en pis*.

D'après ce qu'on vient de lire, il est évident que Molière, au lieu de dire dans l'*Impromptu de Versailles*, sc. I: « La prose est *pis* encore que les vers, » devait dire: « La prose est *pire* encore que les vers. »

— En thèse générale, cette remarque est juste; mais la phrase de Molière a un sens particulier. Il s'adresse à des comédiens, et leur dit que s'ils ne savent pas tout à fait leurs rôles, ils pourront y suppléer, puisque c'est de la prose. A quoi l'un d'eux répond: « la prose est *pis* encore que les vers; » c'est-à-dire, est chose plus difficile à apprendre. Si Molière eût écrit *pire*, il n'eût pas exprimé sa pensée, puisque cela voudrait dire que la prose est *plus mauvaise* que les vers, qu'elle est *au dessous*. Ici se présentent quelques nuances délicates dont l'Académie et les lexicographes ne parlent pas, et qui, si nous ne sommes dans l'erreur, existent réellement dans notre langue. Puisqu'on dit: « Cette femme est *meilleure* que sa sœur; » elle a plus de bonté; « Cette femme est *mieux* que sa sœur; » elle a un extérieur plus agréable; il nous semble qu'on peut dire également dans une double acception opposée: « Cet homme est *pire* (plus mauvais) que son frère; il est *pis* (de plus mauvaise mine) que son frère. » Et aussi: « Cet homme est *pire* (plus méchant) qu'un tigre; il est *pis* (d'une tournure plus grossière) qu'un ours. » Enfin, quoique l'adverbe *pis* soit le comparatif de *mal*, ne doit-on pas de préférence employer *plus mal* dans certaines acceptions? Nous remarquerons d'abord que *mieux* est toujours et sans exception le comparatif de *bien*; on dit: *très bien* et *le mieux*. Nous ajouterons encore qu'à l'adverbe *mal* l'Académie n'indique point de comparatif; ce qui pourrait donner à croire que *pis* doit toujours être employé. Cependant elle dit: *être au plus mal*, être dans un état désespéré; et elle explique les mots de *pis en pis* par *de plus mal en plus mal*. Si l'on examine bien, on verra qu'il est un grand nombre de cas où l'usage s'est prononcé. Par exemple, on dit: « Il se conduit *plus mal* que jamais; il parle *plus mal* de moi que de vous; cela est *plus mal* fait, *plus mal* tourné; il se tient *plus mal* à cheval; discours mal pensé, « *plus mal* écrit, etc. » Dans toutes ces phrases on ne peut pas mettre *pis*, et nous croyons qu'il en est de même avec presque tous les verbes, excepté *être*, *faire* et quelques autres. Mais l'usage seul semble régler ces différences. A. L.

PLAIDER, verbe neutre. Soutenir une contestation en justice: « C'est un mauvais métier que de *plaider*. » — « Il y a dix ans qu'ils *plaident* l'un contre l'autre. » (L'Académie.)

Ce verbe se disait autrefois à l'actif dans le sens de faire un procès à quelqu'un, l'appeler en jugement : « Il a été obligé de *plaider son tuteur*, pour « lui faire rendre compte. » (L'Académie.) — « Il y a trente ans que ces « deux familles *se plaident*. » (Trévoux.)

Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût *plaidé le prélat*, et le *chantre* avec lui. (Boileau, *le Lutrin*, chant III.)
J'ai moi seul autrefois *plaidé tout un chapitre*. (Le même, même chant.)
Et c'est un grand hasard s'il conclut votre affaire,
Sans *plaider le curé, le gendre et le notaire*.

(Racine, *les Plaideurs*, acte I, sc. 5.)

Aujourd'hui on dit *PLAIDER contre quelqu'un*; et *plaider une cause*.

PLAINDRE. Quand ce verbe s'emploie avec le pronom personnel, il signifie *témoigner du mécontentement contre quelqu'un ou quelque chose* : « Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à *se plaindre* de sa « brièveté. » (La Bruyère.)

Il signifie aussi *se lamenter* : « Un malheureux *se plaint* du ciel, des « astres, de la fortune; » ou bien encore : *se refuser le nécessaire* pour se nourrir, se vêtir, *se passer par avarice* des choses les plus nécessaires à la vie : « Cet homme *se plaint* un habit, il *se plaint* même le pain que ses en- « fants mangent. » (Trévoux, Féraud, Gattel, etc.)

— On dit de même avec le seul régime direct : « Il ne faut point *plaindre* « sa peine pour ses amis. » (L'Académie.) Mais évidemment il y a erreur dans la phrase citée plus haut avec le pronom personnel; il faut dire : « Il « *plaint* le pain que ses enfants mangent; » c'est-à-dire, il donne à regret et d'une manière insuffisante, etc. Voyez à la fin de l'article. A. L.

Oh ! la belle leçon pour la plupart des pères !
Ils *se plaignent* souvent les choses nécessaires.

(Destouches, *le Dissipateur*, acte I, sc. 8.)

(Andry de Boisregard, page 521. — Wailly, page 394. — Planche, Gattel, Noël, et le *Dict. de l'Académie*.)

Se plaindre de ce que, se plaindre que.

Lorsque le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif, ces deux locutions s'emploient indifféremment l'une pour l'autre; lorsqu'il est au subjonctif, *se plaindre que* est la seule qui soit autorisée.

Emploi de l'indicatif.

« Ne nous *plaignons pas de ce que* la reine, sa fille, dans un état plus « tranquille, *donne* aussi un sujet moins vif à nos discours. » (Bossuet.) — « On *se plaint* en Perse *de ce que* le royaume est gouverné par deux ou « trois femmes. » (Montesquieu.) — « Claire *se plaint de ce que* des « élèves *avaient* appelée par son nom. » (Florian.) — « Les gens de mer « *se plaignent que* j'ai favorisé les gens de la campagne. » (Marmontel, *le Trépied d'Hélène*.) — « Souvent une mère qui passe sa vie au jeu, à la co- « médie et dans les conversations indécentes, *se plaint* qu'elle ne peut « trouver une gouvernante capable d'élever sa fille. » (Fénelon.)

Parlez, Phèdre *se plaint que* je suis outragé. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 5.)

« Combien de fois s'est-on *plaint que* les affaires n'avaient ni règle ni « fin? » — « Harvey se présenta encore une fois, et dit qu'il *s'était plaint* « que Charles V, qui était empereur, *raisonnait* trop bien sur la physique, « et que présentement il *se plaignait qu'*Erasistrate, qui était médecin, ne « *raisonnait* pas assez bien sur la médecine. » (Fontenelle, *Jugement de Pluton*, lettre des Vivants aux Morts.) — « Permettez que mon amitié *se* « *plaigne que* vous avez hasardé dans votre préface des choses sur les- « quelles vous deviez auparavant me consulter. » (Voltaire.) — « Ils *se* « *plaignaient*, peut-être avec justice, *que* les nobles et les patriciens ne « *travaillaient* qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement. » (Vertot.)

Il est plus aisé de sentir que de démontrer que Bossuet, par exemple, se serait exprimé aussi correctement s'il eût dit : *ne nous plaignons pas que*, et Montesquieu : *on se plaint que*, au lieu de : *ne nous plaignons pas de ce que*; *on se plaint de ce que*. En effet, cette ellipse, comme le fait observer M. Boniface dans son *Manuel*, a lieu avec plusieurs autres verbes mis à l'indicatif, où elle ne change en aucune façon le sens de la phrase.

Ensuite il est facile de se convaincre que les écrivains qui ont employé *que* avec *se plaindre* suivi de l'indicatif pouvaient également employer *de ce que*.

Mais ce qu'il faut encore remarquer, c'est que, dans tous ces exemples, *la plainte est fondée*; il n'y a point de doute sur l'existence de l'action exprimée par le second verbe, du moins pour celui qui parle : ainsi, *se plaindre de ce que*, ou, par ellipse, *se plaindre que*, suivi d'un indicatif, suppose un sujet de plainte.

Emploi du subjonctif : « Il est ridicule *de se plaindre que* Montalte ait « ramassé toutes ces erreurs dans un seul livre. » (Pascal.) — « Je m'in- « formerai si elles *se plaignaient qu'*on les eût ennuyées. » (Racine.) — « Quelques uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et *se sont plaints que* j'en « eusse fait un très méchant homme. » (Racine, première préface de *Britannicus*.) — « Vous-même, monsieur, pouvez-vous *vous plaindre qu'*on « n'ait pas rendu justice à votre Dialogue de l'Amour et de l'Amitié? » (Boileau, *Lettre à M. Perrault*.) — « Pauvre comme je croyais l'être, je « n'avais pas droit de *me plaindre que* l'on voulût me rendre ménagère du « peu d'argent qu'on me donnait. » (Marmontel.)

Le verbe de la proposition subordonnée mis au subjonctif fait voir que la plainte n'est pas fondée, du moins pour celui qui parle, et alors *se plaindre de ce que* ne pourrait pas être substitué à *se plaindre que*.

Plaindre s'emploie aussi sans pronom personnel.

On dit qu'un homme *PLAINTE l'avoine à ses chevaux*, qu'il *PLAINTE jus- qu'aux habits qu'il donne à ses enfants*, pour dire que son avarice fait qu'il a regret aux dépenses les plus nécessaires; ou bien encore qu'il

PLAINTE sa peine, ses soins, son temps, ses pas, pour dire qu'il emploie à regret sa peine, ses soins, son temps, ses pas. (Mêmes autorités.)

Voltaire a dit, dans une de ses *Lettres à M. de Sarcieux* : « On ne plaint pas son argent pour voir un opéra-comique, et on le plaindra pour avoir des aqueducs. »

PLAIRE. Vaugelas (325^e Remarque) veut que, quand on se sert de ce verbe en terme de civilité et de respect, on supprime la préposition *de* : « Vous plaît-il me faire cet honneur ? Il lui a plu m'honorer d'une visite. »

De Wailly pense qu'il est toujours mieux d'en faire usage et en effet l'Académie, dans ces sortes de phrases, ne la supprime point.

Autre question qui offre plus d'intérêt. Doit-on répondre à quelqu'un qui vous offre quelque chose : « Ce qu'il vous plaira, » ou bien doit-on répondre : « Ce qui vous plaira ? »

Vaugelas (4^e Remarque) est d'avis qu'il faut répondre : « Ce qu'il vous plaira, » et non pas : « Ce qui vous plaira. » Voici ses raisons : On dit : « Ce qu'il vous plaira, » parce qu'on sous-entend des mots que l'on supprime par élégance ; comme quand je dis : « Je vous rendrai tous les honneurs qu'il vous plaira, » il faut sous-entendre *que je vous rende*. Et ainsi, dans tous les endroits où l'on se sert de cette façon de parler. « Je ferai tout ce qu'il vous plaira, » on sous-entend *que je fasse*. « En arrive ce qu'il pourra, » on sous-entend *en arriver* ; car, outre qu'il est plus élégant de le supprimer, il serait importun d'y ajouter toujours cette queue dans un usage aussi fréquent qu'est celui de ce terme de courtoisie et de civilité.

L'Académie (page 6 de ses *Observations sur Vaugelas*), Féraud (*Dictionnaire critique*), d'Olivet (32^e Remarque sur Racine), et plusieurs Grammairiens modernes ont adopté cette opinion.

Voici l'analyse de celle qu'ont émise M. Laveaux et M. Lemare : « Ce qui te plaira, » signifie ce qui te sera agréable, et « ce qu'il te plaira, » ce que tu voudras. — « Je fais ce qui me plaît, » signifie : je fais ce qui m'est agréable ; et « je fais ce qu'il me plaît, » veut dire : je fais ma volonté.

Des exemples vont fortifier cette distinction.

Non, je tombe d'accord de tout ce qu'il vous plaît.

Tout marche par cabale et par pur intérêt.

(Molière, *le Misanthrope*, acte V, sc. 1.)

Je tombe d'accord de tout ce que vous voudrez dire, penser.

Qui peut ce qui lui plaît, commande alors qu'il prie.

(Corneille, *Sertorius*, acte IV, sc. 2.)

Qui peut ce qui lui est agréable.

« Les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux femmes. » (J.-J. Rousseau.)

Ce qu'elles voudront, ce qu'il leur plaira qu'ils soient.

« Je vous prie tous deux de ne vous point en aller qu'on ne m'ait apporté

« mon habit. — Tout ce qu'il vous plaira. » (Molière, *Bourgeois gentil-homme*, acte I, sc. 1.)

Tout ce que vous voudrez, tout ce qu'il vous plaira que nous fassions.

La reine assise, et Robert appelé,
Je sais, dit-il, votre secret, mesdames,
Ce qui vous plaît en tous lieux, en tous temps,
N'est pas toujours d'avoir beaucoup d'amants.

(Voltaire, *Ce qui plaît aux Dames*.)

La chose qui est agréable aux dames. Ici il n'y a point d'ellipse.

Il faut.....

Prendre l'état qui vous plaira le plus. (Voltaire, *le Pauvre Diable*.)

L'état qui vous sera le plus agréable. Point d'ellipse.

Si l'on réunit toutes ces opinions et tous ces exemples, on verra que, lorsqu'il y a ellipse et que l'on a intention d'exprimer la volonté, il faut dire *ce qu'il vous plaira* ; mais que s'il n'y a pas d'ellipse, si l'on a intention d'exprimer que la chose est agréable, il faut faire usage de *ce qui vous plaira*. (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

PLEURS, LARMES.

Ces deux expressions ont des différences remarquables. Voici comme Laveaux les établit. Les larmes sont une lympe renfermée dans le sac lacrymal, et qui sort, soit pour humecter la cornée et l'entretenir nette et transparente, soit lorsque ce sac est comprimé par l'effet de quelque passion. Ainsi larmes se dit de cette lympe, quelle que soit la cause qui la rende visible. On verse des larmes de joie, de tristesse, d'admiration, de douleur, etc. On a les yeux baignés de larmes, on a les larmes aux yeux. Tous les pleurs sont des larmes, mais toutes les larmes ne sont pas des pleurs. Les larmes ne prennent le nom de pleurs que lorsqu'elles sont excitées par quelque passion violente, par quelque blessure profonde du cœur, par un outrage sanglant, par un vif ressentiment, par un désir ardent de vengeance, par un malheur certain et direct.

Lusignan répand des larmes lorsque, ignorant si ses enfants vivent encore, il cherche des lumières qui puissent l'éclairer sur leur sort :

.... Dans l'espoir dont j'entrevois les charmes,

Ne m'abandonnez pas, Dieu qui voyez mes larmes. (Zaïre, acte II, sc. 3.)

S'il eût appris la mort de ses enfants, on aurait vu couler ses pleurs.

Zaïre, désirant de s'éloigner d'Orosmane, veut aller cacher ses larmes loin de lui. Ses malheurs sont un secret ; elle ne doit parler que de larmes :

.... Ah ! souffrez que, loin de votre vue,

Seigneur, j'aie caché mes larmes, mes ennuis. (Acte III, sc. 6.)

Mais, aux yeux d'Orosmane, ces larmes sont des pleurs, parce qu'il croit Zaïre en proie à une grande douleur :

Mais pourquoi donc ces pleurs, ces regrets, cette fuite,

Cette douleur si sombre en ses regards écrite ? (Acte III, sc. 7.)